

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2008 – 20 H 30

Étaient présents : RAFFIN J.Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - RATEL Chantal – MEYER Georges - FACON Christian - PIEPER Anne - DERVAUX Catherine - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - GROS Isabelle - DA LAMA Marie - LAGLERA Dora - PARAZ Nathalie - BOTTE Géraldine - BAILLY Michel - SCAFURI Mirka – LANFREY Claudine.

Procurations : COSTA Françoise à PERRI René - GRAVIER François à MEYER Georges - THOMAS Louis à THEOLIER Thierry - CHIAPUSSO Aline à GROS Isabelle.

Absents excusés : SIMON Christian - BILLOIR Julien

=-=-&-&-&-&-&-&-&-=-=-

Le Conseil Municipal de Modane s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire. Ce dernier, après avoir obtenu l'accord du Conseil pour ajouter un point non prévu à l'ordre du jour initial, puis approbation à l'unanimité du procès verbal de la précédente réunion, passe à l'ordre du jour.

I – URBANISME

Le Conseil Municipal par délibérations et à l'unanimité :

- Approuve la modification n°2 au règlement du lotissement « Le Crozet II », consistant à déclasser une partie d'un espace vert en vue de sa cession et supprimant le lot n°3 invendu.
- Approuve la reconduction des règles du lotissement du Petit Arrondaz I et II avec l'accord de la majorité des colotis.

II – AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal, par délibérations et à l'unanimité :

- Approuve l'échange sans soulte avec les consorts LOZAT dans le centre ancien de Modane.
- Approuve l'acquisition d'une grange aux consorts LOZAT-VANIN pour le prix de 8.000 €.
- Décide la cession d'une parcelle constructible en bordure de la rue de Bellevue (635m²) à Monsieur René THOMAS pour le prix de 28.575 €.
- Décide l'acquisition d'une parcelle de terrain à Madame PEPINO au lieudit «Le Mollard» (22m²) pour le prix de 91,50 €, cette parcelle servant à la mise en place d'un filet de protection contre les chutes de blocs de rochers.
- Procède à un échange sans soulte avec les Consorts MORO d'une superficie de 1067m², ces derniers cédant à la commune des parties de parcelles servant à la piste d'accès et de retournement du Replaton, en échange, la commune cède aux consorts MORO à Pont Nuaz, une parcelle forestière à proximité de leur chalet, parcelle devant faire l'objet d'une distraction du régime forestier.

III – MARCHES DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal, par délibération et à l'unanimité :

- Approuve l'avenant négatif à passer avec l'entreprise GIAI de Fourneaux, pour le lot n°2 «carrelages-faïences» des travaux de réfection des WC publics place de l'Europe et de l'Eglise (-402,87 € TTC).
- Sollicite une subvention complémentaire du Conseil Général de la Savoie pour les travaux des carrefours giratoires de Valfréjus et de la Rizerie.

IV – AFFAIRES FINANCIERES

Le Conseil Municipal par délibérations et à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative budgétaire n°2 au budget de l'eau et de l'assainissement pour inscrire un crédit réclamé par l'Agence de l'Eau relatif à la taxe sur la pollution pour un montant de 4.150 €.
- Accorde une subvention exceptionnelle aux Sports d'Hiver Modanais pour l'aider à participer financièrement aux stages d'été et d'automne de 5 coureurs (+2.500 €).
- Modifie un tarif d'entrée au Muséobar (2 €) valable uniquement les samedis.
- Autorise le règlement au régisseur de recette de la Police Municipale de l'indemnité payée par l'Etat pour l'année 2007 (110 €).

AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal par délibérations et à l'unanimité :

- Approuve la dénomination de la place devant le stade et la piscine : Place Ohmden (Franz MAYER), précise que cette place sera inaugurée pendant les cérémonies du jumelage entre les deux communes.
- Donne un avis sur l'enquête publique (loi sur l'eau) relative au projet de construction de la galerie de sécurité du tunnel routier du Fréjus, notamment en ce qui concerne les rejets dans le ruisseau du Rieu Roux.
- Est informé par remise du rapport du Maire sur les suites de la délégation de service public des remontées mécaniques et des pistes de la station de Valfréjus.
Le Conseil sera appelé à se prononcer au cours d'une réunion spécifique arrêtée au jeudi 09 octobre 2008.
- Adopte une motion s'insurgeant contre la hausse des tarifs de la navette routière entre Modane et Bardonecchia (+5€).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre à Modane le vingt-quatre septembre deux mille huit.

Modane, le 3 octobre 2008

Le Maire,

J.Claude RAFFIN.